CONDITIONS GENERALES DE VENTE A DESTINATION DES CLIENTS PROFESSIONNELS

Applicables à compter 25 août 2025

Réflexologue certifiée RNCP par l'organisme A Fleur de Peau, Mme Annick Brunel a créé une Entreprise Individuelle au régime de micro entreprise « Réflexologie Côtière », numéro de SIRET 98262556800018, en date du 02/01/2024.

L'Entreprise Individuelle de Madame Annick Brunel sera dénommée dans les Conditions Générales de Vente détaillées ci-dessous « Le prestataire ».

Ces Conditions Générales de Vente établies par l'EI Annick Brunel concernent la vente de prestations de réflexologie à des clients professionnels, qui seront dénommés dans les CGV ci-dessous « le client ».

Mme Annick Brunel a souscrit auprès de la MAIF une garantie Responsabilité Civile Professionnelle qui couvre ses déplacements dans les locaux des clients professionnels.

En qualité de réflexologue titulaire d'une certification RNCP, Mme Annick Brunel est membre de l'ARRNCP, Association regroupant des réflexologues professionnels certifiés : https://www.reflexologues-rncp.com/item/brunel-annick/

Article n°1 : Objet des Conditions Générales de Vente

Les Conditions Générales de Vente détaillées ci-dessous précisent les droits et obligations des deux parties, le prestataire et le client, dans le cadre de la vente et de la réalisation des séances de réflexologie à des clients professionnels. Les Conditions Générales de Vente s'appliquent à l'ensemble des prestations actuellement proposées par le prestataire à ses clients professionnels, et à toute nouvelle prestation qui serait proposée par la suite.

La conclusion d'une vente vaut acceptation des Conditions Générales de Vente par le client, qui déclare en avoir pris connaissance en amont de son achat.

Le prestataire se réserve le droit de modifier à tout moment les Conditions Générales de Vente. Dans ce cas, les Conditions Générales de Vente applicables au moment du règlement par le client seront celles en vigueur au moment de l'achat.

Article n° 2 Informations précontractuelles

Préalablement à l'achat immédiat ou à la passation de la commande et à la conclusion du contrat, ces conditions générales de vente sont communiquées à l'acheteur, qui reconnaît les avoir reçues. Sont transmises à l'acheteur, de manière claire et compréhensible, les informations suivantes :

- Les caractéristiques essentielles du service
- Le prix du service ou le mode de calcul du prix et, s'il y a lieu, tous les frais supplémentaires de transport, de livraison ou d'affranchissement et tous les autres frais éventuels
- La date ou le délai auquel le prestataire s'engage à exécuter le service, quel que soit le prix, et toute autre condition contractuelle
- Les informations relatives à l'identité du prestataire, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités
- Les modalités prévues pour le traitement des réclamations
- La durée du contrat, lorsqu'il est conclu à durée déterminée, ou les conditions de sa résiliation en cas de contrat à durée indéterminée
- En ce qui concerne le contenu numérique toute interopérabilité pertinente de ce contenu avec certains matériels ou logiciels dont le professionnel a ou devrait raisonnablement avoir connaissance

Le prestataire de services doit également communiquer à l'acheteur, ou mettre à sa disposition, les informations suivantes :

- Statut et forme juridique, coordonnées permettant d'entrer en contact rapidement et de communiquer directement avec lui
- Le cas échéant, le numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers
- Pour les activités soumises à un régime d'autorisation, le nom et l'adresse de l'autorité l'ayant délivrée

- Pour le prestataire assujetti à la taxe sur la valeur ajoutée et identifié par un numéro individuel en application de l'article 286 ter du code général des impôts, son numéro individuel d'identification
- Pour le prestataire membre d'une profession réglementée, son titre professionnel, l'état membre de l'UE dans lequel il a été octroyé ainsi que le nom de l'ordre ou de l'organisme professionnel auprès duquel il est inscrit
- L'éventuelle garantie financière ou assurance de responsabilité professionnelle souscrite par lui, les coordonnées de l'assureur ou du garant ainsi que la couverture géographique du contrat ou de l'engagement

Article n°3 : Prestations proposées

Le prestataire propose aux clients professionnels des interventions de réflexologie plantaire au sein des locaux de l'entreprise, ainsi que des bons cadeaux, à destination des collaborateurs de la société ou des clients de celle-ci.

Concernant les séances de réflexologie plantaire mises en place dans les locaux du client, les prestations proposées sont détaillées sur le site Internet du prestataire dans l'onglet « Entreprise ». Le prestataire pourra adapter ses prestations pour répondre aux besoins du client, notamment concernant la durée et la fréquence des interventions.

Concernant les bons cadeaux, sauf autre disposition explicitement précisée dans le devis signé par le client, les séances achetées se dérouleront dans l'espace de travail du prestataire, situé au premier étage d'un domicile particulier sur la commune de Beynost, domicile exclusivement dédié à l'activité du prestataire. Ces bons cadeaux peuvent être envoyés en courrier suivi ou déposés directement à l'entreprise. Les séances proposées pour les bons cadeaux sont des séances bien être de 30 ou 60 minutes. Les bons cadeaux achetés par le client ne sont ni remboursables ni échangeables, ils se présentent sous forme d'une carte papier au format carré 13,5 x 13,5 présentée dans une enveloppe colorée.

Dans certains cas rares, il peut exister des contre-indications aux séances de réflexologie. Ces cas sont détaillés à la fin de ces Conditions Générales de Vente et sur le site du prestataire. Il appartient au client de diffuser cette information à ses collaborateurs et de s'assurer que les personnes qui vont bénéficier des séances de réflexologie ne présentent pas de contre-indication.

Article n°4 : Tarifs

Les prix des prestations proposées aux clients professionnels sont variables en fonction de la formule choisie par le client : intervention ponctuelle ou formule incluant plusieurs séances, sur une demie journée ou sur une journée. Le détail des prix est précisé dans la plaquette destinée aux clients professionnels, téléchargeable depuis le site du prestataire, onglet « entreprises ». Les prix sont libellés en euros, hors taxe, en application de l'article 293B du Code Général des Impôts, relatif à la TVA non applicable.

Le prestataire se réserve le droit de faire évoluer ses tarifs à tout moment. Quand les tarifs sont revalorisés, le prix facturé au client est celui en vigueur au moment de la conclusion de la vente.

Les tarifs indiqués ne comprennent pas les frais de déplacement du prestataire, qui seront précisés dans le devis proposé. Ces frais de déplacement seront établis en fonction du barème kilométrique en vigueur publié chaque année par la Direction Générale des Impôts, à partir du siège de l'entreprise individuelle Annick Brunel, situé 24 le Vert Pré à la Boisse.

Article n°5 : Conclusion de la vente

Dans tous les cas, suite aux échanges avec le client, le prestataire transmettra par mail au client un devis détaillant les prestations souhaitées, les modalités de déroulement de celles-ci, la ou les dates retenues, et les frais de déplacement du prestataire. Ce devis sera accompagné des présentes Conditions Générales de Vente et sera valable 30 jours.

La signature du devis par le client formalise la vente et équivaut à l'acceptation pleine et entière des Conditions Générales de Vente.

Article n°6 : Facturation et modalités de règlement

Le règlement des factures au prestataire se fera par virement bancaire.

Un acompte de 30% du montant total prévisionnel sera facturé au client au moment de la formalisation de la vente (signature du devis).

Dans le cas d'une intervention unique, le solde sera facturé au client après la réalisation de la prestation.

Dans le cas où plusieurs interventions sont planifiées dans les locaux de l'entreprise, le solde à verser sera divisé selon le nombre de prestations et le prestaire présentera une facture mensuelle établie en fonction des prestations réalisées dans le mois écoulé

Dans tous les cas, le règlement sera effectué par le client dans un délai maximum de J+30 à compter de la facturation.

Article n°7 : Pénalité de retard

En cas de défaut de paiement total ou partiel des prestations vendues dans les délais détaillés ci-dessus, le client devra verser au prestataire une pénalité de retard égale à une fois et demi le taux d'intérêt légal. Le taux d'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la facturation des prestations ou services.

Le client devra également verser au prestataire une somme forfaitaire de 50€ au titre d'indemnité de frais de recouvrement. Le prestataire pourra éventuellement réclamer au client une indemnité d'un montant supérieur, si les frais qu'il engage pour le recouvrement des sommes dues dépassent ce montant de 50€. Le prestataire fournira alors les justificatifs nécessaires.

Le défaut de paiement pourra par ailleurs ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit du prestataire. La pénalité sera calculée sur le montant hors taxes des sommes restant dues, et débutera à compter du 15ème jour suivant la date d'échéance de la facture (soit J+30 après la conclusion de la vente). Aucune mise en demeure ne sera nécessaire, et tous les frais que le prestataire sera amené à engager au titre de recouvrement de créances seront à la charge du client.

Article n°8 : Déroulement des séances

Le prestataire s'engage à fournir pour la réalisation des séances de réflexologie plantaire dans les locaux de l'entreprise tout le matériel nécessaire :

- Un relax zéro gravité ou une table de massage portable
- Des draps de table à usage unique
- Des plaids
- Des serviettes éponges

Il appartient au client de mettre à la disposition du prestataire le local dans lequel vont se dérouler les séances de réflexologie. Ce local peut être une pièce à part entière, ou un espace de quelques mètres carrés où sera installé le matériel de travail. Cet espace mis à disposition doit réunir les conditions d'hygiène, de température, de calme et de sécurité nécessaires à la réalisation de la séance de réflexologie. Le client est par ailleurs informé que pour des raisons d'hygiène, le prestaire doit pouvoir accéder facilement à un point d'eau.

Les séances de réflexologie plantaire sont mises en place selon le choix du client sur la journée complète ou sur une demie journée. Sauf autres dispositions explicitement précisées dans le devis signé par le client, le temps prévu pour chaque séance est de 30 minutes. Ce temps comprend la prise de contact et l'installation du collaborateur, 20 minutes minimum de pratique de réflexologie, le départ du collaborateur et l'installation de linges propres pour la séance suivante.

Pour le bon déroulement des séances, le prestataire d'engage à respecter scrupuleusement les horaires convenus avec le client, et notamment à être prêt à commencer les séances à l'heure prévue. Le prestataire demande au client de s'assurer de son côté de la disponibilité de ses collaborateurs, qui se présenteront également aux heures définies.

Le nombre de collaborateurs prévus pour bénéficier d'une prestation le jour convenu est fixé à l'avance et formalisé dans le devis signé par le client. Si le jour J, un ou plusieurs collaborateurs ne se présentent pas et que le prestataire ne peut pas réaliser le nombre de séances prévu, il ne peut en aucun cas être tenu pour responsable ni pénalisé, et ces absences ne donneront pas lieu à une réduction de la facture initialement présentée.

A défaut d'éventuelles réclamations expressément émises par le client immédiatement après la séance, la prestation sera réputée conforme à la commande, en qualité et quantité.

Article n° 9 – Responsabilité du prestataire

Le prestataire s'engage à donner le meilleur de ses compétences à chaque séance, et à fournir un travail de qualité, conforme aux enseignements reçus lors de ses formations.

Il convient de souligner que la réflexologie n'est pas une pratique médicale, et que les séances pratiquées ne peuvent être assimilés aux massages thérapeutiques dispensés par des kinésithérapeutes et/ou professionnels de santé.

Le prestataire souligne également que tout comportement déplacé pourra donner lieu à des poursuites judiciaires.

Article n°10 : Droit de rétractation

Selon les modalités de l'article L221-18 du Code de la Consommation, le client dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation, à compter de la conclusion du contrat, ici la signature du devis.

Ce droit de rétractation peut être exercé par le client par mail envoyé au prestataire sur l'adresse suivante : reflexologiecotiere@gmail.com

Le prestataire dispose d'un délai de 14 jours à compter de la réception de la rétractation du client, pour effectuer le remboursement des sommes perçues. Conformément à l'article L. 242-4 du code de la consommation, si le prestataire n'a pas remboursé dans ce délai de 14 jours les sommes versées par le client, les sommes dues sont de plein droit majorées :

- Du taux d'intérêt légal si le remboursement intervient au plus tard 10 jours après l'expiration du délai de 14 jours énoncé ci-dessus,
- De 5 % si le retard est compris entre 10 et 20 jours,
- De 10 % si le retard est compris entre 20 et 30 jours,
- De 20 % si le retard est compris entre 30 et 60 jours,
- De 50 % entre 60 et 90 jours,
- Et de cinq points supplémentaires par nouveau mois de retard jusqu'à concurrence du prix du produit, puis du taux d'intérêt légal.

Article n° 11 : Cas de force majeure pour le prestataire

Si en cas de force majeure, le prestataire se trouve dans l'impossibilité ponctuelle d'assurer son intervention le jour prévu, il s'engage à prévenir le client le plus tôt possible de son empêchement.

Au choix du client, le prestataire peut proposer une nouvelle date ou effectuer le remboursement de l'acompte versé au moment de la conclusion de la vente.
Si un accord est trouvé pour fixer une nouvelle date, l'annulation de la séance initialement prévue ne donnera pas lieu à un dédommagement pour le client.
Si le client opte pour le remboursement de l'acompte, ou si aucune date commune ne peut être trouvée pour décaler la séance, le prestataire remboursera l'acompte versé par le client à la conclusion de la vente, et la situation ne donnera pas lieu à un dédommagement supplémentaire pour le client.

En cas d'empêchement pour le prestataire d'assurer son activité sur une plus longue période, en raison d'une incapacité de travail, les contrats de vente en cours de validité à la date de l'incapacité de travail feront l'objet d'un remboursement au client sur la base de ce qu'il a déjà réglé et qui n'aurait pas été réalisé, sans dédommagement supplémentaire. Les bons cadeaux éventuellement en attente seront intégralement remboursés au client sur la base du prix facturé au moment de l'achat, sans dédommagement supplémentaire pour le client.

Article n° 12 : Propriété intellectuelle

L'ensemble des éléments en lien avec l' El Annick Brunel (logo, images, textes, illustrations publiées sur les réseaux sociaux), existants au démarrage de l'activité ou créés ultérieurement, restent la propriété exclusive du prestataire. Leur reproduction, leur modification et leur utilisation sont interdites. Les photos du matériel présenté sur le site Internet et fourni par le prestataire pour les séances dans les locaux de l'entreprise (relax zéro gravité, draps, plaids…) ne sont pas contractuelles.

Article n° 13 : Données personnelles et RGPD

Dans le cadre des échanges relatifs à la réalisation des prestations vendues, différentes données seront demandées au client par le prestataire pour la constitution et le suivi de son dossier.

Ces données seront informatiquement saisies par le prestataire, et lui sont exclusivement destinées, sans qu'aucun tiers ne soit amené à en avoir connaissance.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, d'opposition et de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le client peut faire valoir ce droit en informant le prestataire par mail.

Article n°14 : Avertissement

Les séances de réflexologie proposées n'ont aucun caractère médical, les manipulations effectuées ne peuvent en aucun cas être assimilées à des actes réservés aux professionnels de santé. La réflexologie se rattache au secteur du bien-être et ne peut en aucun cas se substituer à la médecine conventionnelle.

<u>Il peut exister dans certains cas des contre-indications ponctuelles à recevoir une séance de réflexologie.</u>

- Maladies infectieuses et fièvre importante
- Thrombose - Phlébite
- Blessures du pied (plaies, entorse récente…)
- Problèmes cutanés ne permettant pas la manipulation (eczéma, mycose, verrues)

Sans qu'il n'y ait à proprement parler de contre-indications, dans les situations suivantes, il est préférable que le client prenne l'avis de son médecin

- Chirurgie importante de moins de 3 mois
- Troubles cardiaques ou AVC de moins de 6 mois
- Hypertension non stabilisée par un traitement médical
- Dépressions graves, ou personne en situation de fragilité psychologique
- Premier trimestre de grossesse
- Cancer en cours de traitement

Cette liste n'est pas exhaustive, en cas de doute, les personnes qui vont recevoir une séance de réflexologie sont invitées à prendre l'avis de leur médecin.

Article n°15 : Médiation et règlement des litiges

Ces Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française et seul ce texte fera foi en cas de désaccord et de litige. Tous les articles des Conditions Générales de Vente détaillées ci-dessus sont soumis au droit français.

Pour toute réclamation ou litige, il est demandé au client de s'adresser en priorité au prestataire, afin qu'une solution amiable puisse être trouvée entre les 2 parties.

Si aucune solution amiable ne peut être trouvée, conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, le prestataire a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : SAS CNPM - MÉDIATION - CONSOMMATION. En cas de litige, le consommateur pourra déposer sa réclamation sur le site :

https://www.cnpm-mediation-consommation.eu/

ou par voie postale en écrivant à

CNPM MÉDIATION CONSOMMATION - 27, avenue de la Libération - 42400 SAINT-CHAMOND

Conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n°524/2013, la Commission Européenne a mis en place une plateforme de Règlement en Ligne des Litiges, facilitant le règlement indépendant par voie extra-judiciaire des litiges en ligne entre consommateurs et professionnels de l'Union européenne. Cette plateforme est accessible au lien suivant : https://webgate.ec.europa.eu/odr/.

Si le litige ne trouve pas de solution, il sera soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

REFLEXOLOGIE COTIERE
Annick Brunel E.I.
24 le Vert Pré – 01120 La Boisse
06 56 71 73 76
reflexologiecotiere@gmail.com